

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 20 du mois de juillet, le conseil Municipal de Deyme étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur BORRA Eric, Maire,

Etaient Présents : Eric BORRA Maire, A.AIROLA, P.CHELLE, N.FLETCHER, N.GANTET, JF.LASSALLE, V.MARTIN, G.PERINO, R.PINCE, JC.RIOU, B.THOUREL

Procuration :

Absents - Excusés : M.BOUSQUET, JL.PETERSCHMITT, S.SUTRA, A.VICENS

Conseillers municipaux	En exercice : 15	Présents : 11	Votants : 11
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 20H00

ORDRE DU JOUR :

N°1) DIA parcelle B219 Eiffage

N°2) DIA parcelles D816 824 825 Jullien

N°3) Convention de mutualisation pour la valorisation des opérations économie énergie

N°4) Admission en non-valeur des cotes irrécouvrables année 2013

N°5) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération

N°6) Pose coffret forain par le SDEHG

A/ Election du secrétaire de séance

Nom du secrétaire : Robert PINCE

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 11	
----------------	------------	-----------	--

B/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2017.

Confère document joint.

Abstention =	Contre =	Pour = 11	Approuvé
--------------	----------	-----------	----------

1/DIA PARCELLE B219 EIFFAGE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2016 instituant le droit de préemption urbain dans les zones UA, UB, AU et UE de la commune,

Vu la demande reçue de..... **Me Sébastien Alalouf**

Adresse **30 Bd du Maréchal Leclerc – 31080 Toulouse Cedex 6**

En date du..... **23 juin 2017**

Pour : la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre

Sis(e) sur la parcelle cadastrale n° **B 219**

Adresse **Lieu-dit Granouillet - Deyme**

D'une superficie de **9947 m²**

Appartenant à **EIFFAGE Constructions (M. Franck Ribière)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de ne pas exercer le droit de préemption sur ladite propriété
- d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette demande

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 11	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

2/ DIA PARCELLES D816,824, 825 JACQUES JULLIEN

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2016 instituant le droit de préemption urbain dans les zones UA, UB, AU et UE de la commune,

Vu la demande reçue de..... **SCP Bayle, Benoît Sales et Bertrand Sales**
 Adresse **Impasse des Genêts – 31320 Castanet-Tolosan**
 En date du..... **31 mai 2017**

Pour : la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre
 Sis(e) sur les parcelles cadastrales n° **D 816, 824 et 825**
 Adresse **5 bis Route de Montbois - Deyme**
 D'une superficie de **990 m²**
 Appartenant à **M. Jacques JULLIEN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de ne pas exercer le droit de préemption sur ladite propriété
- d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette demande

Abstention =0	Contre =0	Pour = 11	Délibération adoptée
---------------	-----------	-----------	-----------------------------

3/ CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA VALORISATION DES OPERATIONS D'ECONOMIES D'ENERGIE ET LA GESTION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE SICOVAL/COMMUNE

Monsieur le Maire précise que le dispositif créé en 2005 par la loi Programme des Orientations de la Politique Energétique (POPE) N°2005-781 du 13 juillet 2005 rend les collectivités territoriales éligibles aux certificats d'énergie : elles ont la capacité autonome d'obtenir et de revendre des CEE aux fournisseurs dits « obligés ». Le dispositif est complexe : près de 200 fiches d'opérations standardisées publiées par le ministère de l'Ecologie précisent les conditions d'éligibilité et les modalités d'évaluation des économies d'énergie pour différents travaux d'efficacité énergétique.

La communauté d'agglomération du Sicoval propose, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, de faciliter la démarche des communes qui ont réalisé des opérations de Maîtrise de l'énergie et qui souhaiteraient les valoriser.

Ainsi, la présente convention a pour objet de préciser les engagements de la Communauté d'agglomération du Sicoval et de la commune de Deyme afin d'assurer le dépôt des dossiers au Pôle National des certificats d'économie d'énergie et de prendre en charge la revente des certificats d'économies d'énergie.

Le produit de la vente des certificats d'économies d'énergie sera réinvesti par les parties dans les conditions définies par la convention.

Considérant que le Sicoval propose la signature d'une convention afin que celui-ci puisse recenser et suivre les opérations éligibles aux CEE en lieu et place de la commune.

Considérant qu'au terme de cette convention la commune pourra bénéficier de subventions sur les opérations d'économie d'énergie qu'elle sera amenée à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- *D'approuver la mise en œuvre de ce dispositif par la commune de Deyme*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Sicoval pour la valorisation des opérations d'économies d'énergie et la gestion des CEE,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.*

Abstention =0	Contre =0	Pour = 11	Délibération adoptée
---------------	-----------	-----------	-----------------------------

4/ ADMISSION EN NON VALEUR DES COTES IRRECOUVRABLES POUR ANNEE 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 5 juillet 2017, le comptable public de la trésorerie Générale, lui a exposé qu'il n'a pu procéder au recouvrement des impayés de cantine scolaire pour les années 2013 pour un montant de 52 € au nom de Christine AKAME Raison : NPAI et demande renseignement négative.

Il y a donc lieu de procéder à une admission en non-valeur des côtes irrécouvrables. Cette dépense sera supportée par la collectivité sur le Budget Primitif de 2017 et la dépense devra être mandatée au compte 6541.

Noms des débiteurs insolvables ainsi que les références et montants des titres irrécouvrables.

AKAME Christine exercice 2013 réf de la pièce R-2-1, objet 83 montant 52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater au compte 6541 en section de fonctionnement la somme totale de 52 € sur le présent budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Abstention =0	Contre =0	Pour = 11	Délibération adoptée
---------------	-----------	-----------	-----------------------------

5/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUITE A LA DISSOLUTION DU SIVURS

Vu la dissolution du SIVURS « Restauration Scolaire du Sud Est » prononcée par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 et prenant effet au 31 août 2017,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Sicoval adoptés par le conseil communautaire du 6 juin 2017 par délibération N°S201706009,

Considérant la délibération du conseil syndical du SIVURS en date du 15 décembre 2016 et qui demande au Sicoval de porter le service commun de restauration,

Considérant que parmi les communes membres du SIVURS certaines sont extérieures au territoire du Sicoval,

Si la création de services communs ne relève pas d'une obligation statutaire, en ce qui concerne les prestations effectuées pour des communes extérieures au territoire, elles doivent être explicitement libellées dans les statuts. Les statuts de la communauté d'agglomération, dans leur chapitre II3-« services au tiers » prévoient ces interventions au titre de l'article L5211-56 du code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, le 6 juin 2017, le Sicoval a modifié ses statuts en ajoutant dans les « services aux tiers »(en page 7 des statuts) la « restauration (préparation et livraison de repas).

Considérant que selon l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour délibérer sur cette modification.

Considérant le rapport exposé par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver la modification des statuts du Sicoval, joints en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.
- Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Abstention =0	Contre =0	Pour = 11	Délibération adoptée
---------------	-----------	-----------	-----------------------------

6/ POSE COFFRET FORAIN SUR LA PLACE DE L'ECOLE PAR LE SDEHG

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 2 février 2017 concernant la pose d'un coffret forain place de l'Ecole, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :
 Descente de poteau avec 11 m de câble T70 avec passage en souterrain sous gaine diam 110 mm.
 Pose d'une borne RMBT 450 avec 2 trappes passe câble.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	538 €
Part SDEHG	1976 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)	846 €

Total 3360 €

Le SDEHG demande donc à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le projet présenté
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

Abstention =1 MARTIN	Contre =0	Pour = 10	Délibération adoptée
----------------------	-----------	-----------	-----------------------------

Fin de séance : 20H30

Questions diverses

Vitesse excessive sur la RD Route de Pompertuzat

Lieu-dit Sames, le chemin ravine avec la pluie, tous les graviers descendent sur la RD

	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	DEYME

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL				
NOM	PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
AIROLA	Alain	2 Lot. Les Canelles	30/03/2014	
BORRA	Eric	6 Domaine de Pavie	30/03/2014	
BOUSQUET	Michel	Lieu-dit Tourrié	30/03/2014	
CHELLE	Philippe	2 Impasse des Vignes	30/03/2014	
FLETCHER	Nicholas	30 Lot. Les Canelles	30/03/2014	
GANTET	Nicolas	4 Rue du Chant du Coucou	30/03/2014	
LASSALLE	Jean-François	11a Chemin des Monges	06/12/2015	
MARTIN	Valérie	16 Chemin du Guerrier	30/03/2014	
PERINO	Gisèle	4 Lot. Les Canelles	30/03/2014	
PETERSCHMITT	Jean-Luc	Chemin de la Bordasse Domaine de Trébons	30/03/2014	
PINCE	Robert	3 Route de Corronsac	30/03/2014	
RIOU	Jean-Claude	8 Route de Montbrun	06/12/2015	
SUTRA	Sandrine	4 Rue de l'Autan	30/03/2014	
THOUREL	Bernard	2 Rue de l'Eglise	30/03/2014	
VICENS	Albert	1 Route de Pompertuzat	30/03/2014	